



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle

Séance du 28 mars 2019

Convocation du 22 mars 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Tastes,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,
Mme Catherine Lequeux par M. Thibault Hennion,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2019

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 et l'article 34,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu sa délibération n°13 du 5 octobre 2017 adoptant le dispositif de prolongation du plan d'accès à l'emploi titulaire,

Vu l'avis du comité technique en date du 25 mars 2019,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, animation et culturelle,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes contre : MM. Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

Article 1 : dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'accès à l'emploi titulaire

Dans la filière animation

- créer cinq postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Article 2 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services

Dans la filière technique :

- supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet,
- créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière administrative :

- supprimer un poste d'adjoint administratif,
- créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Dans la filière médico-sociale :

- créer un poste de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe à temps complet.

Dans la filière culturelle :

- créer deux postes de bibliothécaire à temps complet.

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2019.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

